



*Mairie de Montgiscard
Haute Garonne
Commune du Sicoval*

**PROCES VERBAL DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MONTGISCARD**

Nombre de
Membres.

Afférents au
Conseil : 19
En Exercice : 19

Qui ont pris part à
la délibération : 18

L'An deux mille vingt et un, le jeudi 3 juin à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTGISCARD, Haute-Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Faubourg du Sers, sous la présidence de Monsieur FOREST Laurent, Maire.

PRESENTS : M. FOREST Laurent Maire, M. PUYDEBOIS Yves, MME ANGUITA Nathalie, MME FEYT Roselyne, M. DECRETTE Hugues, M. GAIRIN Jean-Edouard, M. DALL'ACQUA Christian, M. FATRAS Dominique, MME VIGNAUX Jacqueline, MME PRIZZON Eliane, M. BIRELOZE Laurent, MME CLUZEL Céline, M. JOUBERT Julien, MME ROMEO Pascale, MME BRATINA Maja

ABSENTE :
MME MIGNOT Albane

EXCUSES :
MME VAN EST Sylvie, pouvoir à M. DALL'ACQUA Christian
M. EYCHENNE Jean-Pierre, pouvoir à MME VIGNAUX Jacqueline
M. BETH Alexandre, pouvoir à M. FOREST Laurent

Date Convocation :
27/05/2021.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Date Affichage :
27/05/2021

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Vignaux Jacqueline
Approbation à l'unanimité du PV en date du 29/04/2021

35-

OBJET : Nouvelle caserne de Gendarmerie : Désignation de la SAHLM « ALTEAL » / Garantie des prêts/Autorisation de signature de la convention quadripartite

Monsieur le Maire rappelle la situation actuelle. Depuis 1974 la commune est propriétaire d'un ensemble immobilier qui abrite la gendarmerie : 9 appartements, des bureaux, des garages... Aujourd'hui cet espace est trop petit, des algeco ajoutés pour faire des bureaux. Les bâtiments nécessitent de nombreux travaux d'entretien. La gendarmerie souhaite être accueillie dans des locaux plus grands, plus fonctionnels et plus modernes. Elle souhaite que tous les gendarmes soient logés sur place.

Une solution, rénover et agrandir sur place, a été rejetée.

Monsieur le Maire rappelle les termes de la réunion en mairie en date du 30 juin 2020 visant le projet de construction d'une nouvelle Caserne de Gendarmerie, selon les besoins exprimés par la Gendarmerie Nationale, pour une Brigade Territoriale Autonome de 16 gendarmes : 13 sous-officiers et 3 gendarmes adjoints volontaires.

Le présent Conseil Municipal est réuni pour transmettre au Bureau de l'Immobilier et du Logement, les éléments nécessaires à une demande d'Agrément de Principe (API), première étape du développement du projet, notamment :

- Le terrain d'assiette du futur projet sur un ensemble constitué des parcelles cadastrées H356, 295, 447, 293, 448, 464 et 375, propriété de la famille PAGES, qui s'est déjà engagée à vendre dans la perspective du projet.
- La confirmation du cadre juridique retenu est le décret 2016-1884 du 26 décembre 2016 qui vient encadrer les opérations immobilières portées par les offices publics de l'habitat et les sociétés d'HLM au profit de la Gendarmerie nationale.
- La Société « ALTEAL », SAHLM, immatriculée au RCS du tribunal de Commerce de Toulouse sous le n° 630802262, ayant son siège 8, allée du Lauragais à Colomiers (31770), a manifesté son souhait de porter cette opération immobilière selon les dispositions du décret précité, qui nécessite qu'une collectivité territoriale apporte une garantie des prêts contractés pour l'opération, et qu'une convention quadripartite soit signée entre l'Etat, la Gendarmerie Nationale, la SAHLM réalisant l'opération et la collectivité apportant la garantie (superficie 5 000 m² environ).
Dans cette future gendarmerie, il y aura 16 appartements pour 16 gendarmes effectifs.
La Caisse des dépôts et des Consignations est garant.
Terrain urbanisable 4 ans de démarche.
L'actualité pour ALTEAL c'est d'équilibrer son action avec 35 logements (15 en location et 20 à la vente) sur environ 8 000 m².

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité

Article unique :

- De désigner la SAHLM « ALTEAL » pour conduire le projet de construction d'une caserne de gendarmerie à Montgiscard, pour un effectif de 13 sous-officiers et 3 gendarmes adjoints volontaires,
- De s'engager à garantir les prêts contractés par la SAHLM « ALTEAL » pour financer ce projet selon les dispositions du décret 2016-1884 du 26 décembre 2016,
- De s'engager à signer la convention quadripartite qui en découlera et dont un modèle type est annexé au Décret 2016-1884.

36-

OBJET : Décision modificative n°1 erreur de plume

M. Le Maire informe l'assemblée délibérante, que l'affectation du résultat reporté pour 2021 est de 1 172 971.34€ et non pour 1 172 970.80€, il est nécessaire de retransmettre la délibération et de prévoir une rectification par Décision Modificative de 0.54€, cette opération n'a pas été inscrite au budget, il convient de le faire par l'intermédiaire de la décision modificative N°1.

Après en avoir délibéré le conseil municipal **approuve** à l'unanimité la décision modificative n°1.

37-

OBJET : Approbation des nouveaux montants des enveloppes voirie et retenues sur AC et l'Attribution de compensation 2021 SICOVAL

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le produit de la fiscalité perçu par le Sicoval est partiellement reversé aux communes sous forme d'attribution de compensation (AC) pour tenir compte des charges et produits rattachés aux compétences transférées.

Le SICOVAL a délibéré le 6 avril 2021 pour voter le montant de l'attribution de compensation pour 2021 (délibération S202104014).

Il convient désormais à chaque conseil municipal de se prononcer.

Le reversement de l'AC s'effectue par douzième dès le mois de janvier et nécessite une délibération du Conseil de Communauté autorisant le Trésorier à réaliser ces opérations.

L'AC 2021 est de 179 944 auxquels il faut enlever la Clect Sivos (remboursement d'un prêt), la retenue voirie, la retenue Droit du Sol (permis de construire) et le retenue prévisionnelle eaux pluviales (8,3 % prélevés sur les PC, entretien du réseau par les services communaux remboursé).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les nouveaux montants des enveloppes voirie et des retenues sur AC correspondantes tels qu'ils apparaissent en annexes 4 et 5 et le montant de l'Attribution de Compensation 2021 SICOVAL d'un montant de 108 766€.

38-

OBJET : Modification des statuts de la communauté d'agglomération du Sicoval et prise de deux compétences obligatoires : la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et la gestion des eaux pluviales urbaines

Aujourd'hui, il est nécessaire de mettre en conformité des statuts du Sicoval suite au changement d'adresse après le déménagement du siège, qui se situe 110 rue Marco Polo à Labège, pour la prise de deux compétences obligatoires : la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et la gestion des eaux pluviales urbaines. Considérant que selon l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales les conseils municipaux des communes membres disposent d'un délai de 3 mois à compter de la notification pour délibérer sur cette modification statutaire.

Article 1^{er} : d'approuver la modification des statuts du Sicoval (jointes en annexe)

Article 2 : le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité la modification des statuts de la communauté d'agglomération du Sicoval et prise de deux compétences obligatoires : la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et la gestion des eaux pluviales urbaines

39-

OBJET : Demande de subvention pour le RASED 2021

Chaque année, le Conseil départemental apporte une aide financière aux communes-sièges de RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) afin de les soulager des frais inhérents à leur fonctionnement, qu'il convient de demander pour le fonctionnement du RASED.

L'intervention du CD 31 est de 762,00€ au titre de l'aide au fonctionnement annuel.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité la demande de subvention pour le RASED 2021 d'un montant de 762,00€

40-

OBJET : Délégation au profit du maire pour signer la nouvelle convention du Réseau des Médiathèques de l'Hers (RMH) et permettre l'adhésion de la bibliothèque de Montlaur

Monsieur Fatras rappelle la création du RMH et la demande de la commune de Montlaur d'y adhérer. Montlaur doit accepter les conditions d'ouverture, de financement et de superficie. Pour cela il convient de délibérer pour autoriser le maire à signer la convention tripartite entre les 5 communes : Ayguesvives, Baziège, Donneville, Labastide Beauvoir et Montgiscard.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité la délégation de pouvoir au profit de M. le Maire afin de signer la convention du Réseau des Médiathèques de l'Hers (RMH) et permettre l'adhésion de la bibliothèque de Montlaur

41-

OBJET : Demande aide financière au titre de la DGD (Dotation Générale de Décentralisation) pour le Plan Local d'Urbanisme auprès de la DDT.

Monsieur le Maire rappelle que la commune est engagée dans une procédure de modification du PLU et qu'à ce titre elle sollicite une aide financière à la DDT.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité la demande d'aide financière pour percevoir de la DGD (Dotation Générale de Décentralisation) sur un montant de 6 250.00€ (20% du coût des frais d'études, plafonnée à 50 000€) pour le Plan Local d'Urbanisme

Questions diverses :

- temps de travail annuel légal FPT 1607 heures. Il faut en discuter avec le personnel et être équitable. Actuellement le personnel bénéficie de 6 semaines de congés payés et de 8 à 9 jours fériés.
- le 28 juin mise en place de la nouvelle carte d'identité.

La séance est levée à 21H, l'ordre du jour étant épuisé.

03/06	LISTE EMARGEMENT	PROCURATION	SIGNATURE
1	M. FOREST Laurent		
2	Mme. FEYT Roselyne		
3	M. PUYDEBOIS Yves		
4	Mme. ANGUITA Nathalie		
5	M. EYCHENNE Jean-Pierre	Mme. VIGNAUX Jacqueline	
6	M. DECRETTE Hugues		
7	Mme. VIGNAUX Jacqueline		
8	Mme. BRATINA Maja		
9	M. BIRELOZE Laurent		

10	Mme ROMEO Pascale		
11	M. GAIRIN Jean-Edouard		
12	M. JOUBERT Julien		
13	M. DALL'ACQUA Christian		
14	M. BETH Alexandre	M. FOREST Laurent	
15	M. FATRAS Dominique		
16	Mme. CLUZEL Céline		
17	Mme. MIGNOT Albane	Absente	
18	Mme. PRIZZON Eliane		
19	Mme. VAN EST Sylvie	M. DALL'ACQUA Christian	